

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2476

14 octobre 2011

### SOMMAIRE

<b>AOL Europe Holdings (2) &amp; Cie S.e.n.c.</b>	<b>Garmin Luxembourg S.à r.l.</b>	<b>118802</b>	<b>118822</b>
.....	<b>GB Aero Holding S.à r.l.</b>	<b>118803</b>	<b>118831</b>
<b>AZAP S.à r.l.</b>	<b>HDV International S.A.</b>	<b>118809</b>	<b>118822</b>
.....	<b>HSH LiLux</b>	<b>118812</b>	<b>118803</b>
<b>Blue Azur S.A.</b>	<b>Iberian Renewable Energies, S.C.A., SI-</b>	<b>118807</b>	<b>CAR</b>
.....	.....	<b>118808</b>	<b>118823</b>
<b>Bluedrip Topco S.à r.l.</b>	<b>IHC Immobilien A.G.</b>	<b>118811</b>	<b>118830</b>
.....	<b>Immo PA S.à r.l.</b>	<b>118811</b>	<b>118831</b>
<b>B.O.A. Group S.A.</b>	<b>Immosel S.C.I.</b>	<b>118809</b>	<b>118831</b>
.....	<b>ING International</b>	<b>118808</b>	<b>118809</b>
<b>Briscom S.A.</b>	<b>ING (L) Dynamic</b>	<b>118811</b>	<b>118809</b>
.....	<b>INOWA Invest S.à r.l.</b>	<b>118811</b>	<b>118841</b>
<b>Cagest S.A.</b>	<b>Institutional Trust Management Company</b>	<b>118809</b>	<b>S.à r.l.</b>
.....	.....	<b>118807</b>	<b>118830</b>
<b>Celloteck Finance (Luxembourg) S.à r.l.</b>	<b>Irino Immobilière S.à r.l.</b>	<b>118811</b>	<b>118841</b>
.....	<b>Kglynvest - Mundi S.à r.l.</b>	<b>118811</b>	<b>118841</b>
<b>CEREP Investment Freeport S.à r.l.</b>	<b>Lux Ecoinvest S.A.</b>	<b>118812</b>	<b>118841</b>
.....	<b>Lytech S.A.</b>	<b>118812</b>	<b>118842</b>
<b>CLARITY S.A., société de gestion de patri-</b>	<b>Makena Capital Luxco B</b>	<b>118820</b>	<b>118842</b>
<b>moine familial</b>	<b>Massena &amp; Associés</b>	<b>118820</b>	<b>118843</b>
.....	<b>Maximus Holding II S.à r.l.</b>	<b>118823</b>	<b>118842</b>
<b>Continuous Improvement Job S.A.</b>	<b>Naga Investment S.A., SPF</b>	<b>118821</b>	<b>118844</b>
.....	<b>NextWeb Holdings S.à r.l.</b>	<b>118821</b>	<b>118843</b>
<b>Davies Associates</b>	<b>Sophis Management GP (Luxembourg) S.à</b>	<b>118812</b>	<b>r.l.</b>
.....	.....	<b>118812</b>	<b>118804</b>
<b>DK Art</b>	<b>Troupe PRINCE HENRI Walferdange,</b>	<b>118820</b>	<b>A.s.b.l.</b>
.....	.....	<b>118820</b>	<b>118803</b>
<b>DK Participations</b>	<b>Vincourt S.A.</b>	<b>118821</b>	<b>118844</b>
.....		<b>118821</b>	
<b>Drake S.à r.l.</b>		<b>118821</b>	
.....		<b>118821</b>	
<b>DS Luxembourg Two S.à r.l.</b>		<b>118821</b>	
.....		<b>118821</b>	
<b>Eiffel Titrisation S.A.</b>		<b>118821</b>	
.....		<b>118821</b>	
<b>Englebort Initio Partners Association</b>		<b>118821</b>	
<b>S.C.A.</b>		<b>118821</b>	
.....		<b>118821</b>	
<b>Exair S.A.</b>		<b>118821</b>	
.....		<b>118821</b>	
<b>Exair S.à r.l.</b>		<b>118821</b>	
.....		<b>118821</b>	
<b>Ferrum Fund Management Company S.à</b>		<b>118821</b>	
<b>r.l.</b>		<b>118821</b>	
.....		<b>118821</b>	
<b>Ferrum Pension Management S. à r.l.</b>		<b>118821</b>	
.....		<b>118821</b>	
<b>Fortis Alpha Strategies</b>		<b>118822</b>	

**AOL Europe Holdings (2) & Cie S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 163.810.

---

**STATUTS***Extrait*

Conformément aux termes d'un acte établi sous seing privé en date du 5 octobre 2011, a été constituée une société en nom collectif de droit luxembourgeois sous la dénomination sociale "AOL Europe Holdings (2) & Cie", dont le siège social est sis 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (la Société), entre les associés suivants:

(1) AOL Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 73270 (AOL Europe S.à r.l.); et

(2) EJV Reorganization Inc., une société constituée et existante conformément aux lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est sis 2711, Conterville Road, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro d'immatriculation 3134694 (EJV Reorganization Inc.).

L'objet social de la Société est le suivant:

La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le conseil de gérance de la Société est initialement composé des trois (3) membres désignés ci-après, lesquels ont été nommés pour une durée illimitée aux termes des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société adoptées en date du 5 octobre 2011:

(1) M. Matthew Bryce Kelpy Jr., dont le domicile professionnel est sis 22000 AOL Way, Dulles, VA 20166, Etats-Unis d'Amérique;

(2) M. Nimeshh Bharatkumar Patei, dont le domicile professionnel est sis Shropshire House, 11-20 Capper St, Londres WC1E 6JA, Royaume-Uni; et

(3) M. Larry Owen Martin, dont le domicile professionnel est sis 22000 AOL Way, Dulles, VA 20166, Etats-Unis d'Amérique.

La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toute circonstance par la seule signature de n'importe lequel des membres du conseil de gérance, ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous

mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

Lors de la constitution, le montant du capital social initial de la Société a été fixé à la somme de mille Euros (EUR 1.000), représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

La participation de chacun des associés dans le capital social de la Société se répartie comme suit:

(1) AOL Europe S.à r.l. a souscrit à, et est dès lors titulaire de quatre vingt dix neuf mille neuf cents quatre-vingts dix-neuf (99.999) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01) chacune; et

(2) EJV Reorganization Inc. a souscrit à, et est dès lors titulaire d'une (1) part sociale de la Société, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01).

La Société, qui a été constituée pour une durée illimitée, existe valablement depuis le 5 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
AOL Europe Holdings (2) & Cie S.e.n.c.  
Richard Ledain Santiago

Référence de publication: 2011138631/72.

(110160831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

---

### **Troupe PRINCE HENRI Walferdange, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7260 Bereldange, 34, rue Adolphe Weis.

R.C.S. Luxembourg F 8.802.

#### RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit l'adresse du siège social figurant dans l'en-tête de la publication des statuts de la société, à la page 99253 du Mémorial C n° 2068 du 6 septembre 2011:

au lieu de : «L-7260 Bereldange, 34, rue Adolphe Theis»,

lire : «L-7260 Bereldange, 34, rue Adolphe Weis».

Référence de publication: 2011140581/11.

---

### **HSH LiLux, Fonds Commun de Placement.**

Durch Beschluss der Verwaltungsgesellschaft LRI Invest S.A. vom 10. August 2011, mit Zustimmung der Depotbank HSH Nordbank Securities S.A. wird das Sondervermögen HSH LiLux ("Fonds") zum 15. November 2011 ("Liquidationsdatum") aufgelöst. Der Nettoinventarwert pro Fondsanteil wird letztmalig am 15. November 2011 veröffentlicht. Die Ausgabe von Anteilen ist ab dem 14. Oktober 2011 einschließlich eingestellt. Die Rücknahme von Anteilen wird am 14. November 2011 um 17.00 Uhr eingestellt, das heißt, dass Rücknahmen bis inklusive 14. November 2011 17.00 Uhr angenommen werden. Ab dem Zeitpunkt der heutigen Publikation bis zum 14. November 2011 17.00 Uhr einschließlich haben Sie die Möglichkeit, ihre Anteile kostenfrei zurückzugeben. Die Kosten der Liquidation werden vom Fonds getragen. Es wurden entsprechende Rückstellungen im Fonds gebildet, um die Gleichbehandlung der Anteilhaber zu gewährleisten. Abweichend von den Regelungen im Allgemeinen Verwaltungsreglement des Fonds kann der Anteil an flüssigen Mitteln vorübergehend bis zu 100 % des Fondsvermögens betragen, um die Verkäufe der Vermögenswerte des Fonds im Rahmen des Liquidationsverfahrens abwickeln zu können. Etwaige Liquidationserlöse, welche nicht innerhalb von 9 Monaten ab dem Tag der Beschlussfassung zur Auflösung an die Anteilhaber verteilt werden konnten, werden bei der "Caisse de Consignation" in Luxemburg bis zum Ablauf der Verjährungsfrist hinterlegt.

Munsbach/Luxemburg, den 14. Oktober 2011.

Die Verwaltungsgesellschaft LRI Invest S.A.

Référence de publication: 2011141148/2501/18.

---

### **AZAP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 152.426.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2011120378/14.

(110138517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Sophis Management GP (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.591.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of September.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of the Company Sophis Management GP (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B137591, having a share capital of EUR 12,500. The Company was constituted by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1074 on 30 April 2008.

There appeared

MIBS Holdings Limited, registered in England/Wales under number 00874912 and having its registered office at One Kingdom Street, London, W2 6BL, UK (the Sole Shareholder),

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal granted in London, on 13 September 2011.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company with a par value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) acknowledgement of the report of the board of managers of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act);

(3) acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Act have been duly accomplished;

(4) approval of the merger proposal published in the Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1861 of 13 August 2011 (the Merger Proposal);

(5) acknowledgement of the Merger (as defined in the Merger Proposal);

(6) acknowledgement of the expiration of the mandate of the members of the board of managers of the Company and discharge (*quitus*) to the members of the board of managers of the Company; and

(7) miscellaneous.

III. In their respective meetings of 28 July 2011, the general partner of Sophis Management (Luxembourg) II S.C.A., a Luxembourg company limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 137476 (the Absorbing Company and, collectively with the Company, the Merging Companies) and the board of managers of the Company decided to approve the Merger Proposal. The Merger Proposal has been published in the Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n°1861 of 13 August 2011.

IV. In accordance with article 265 of the Companies Act, the management of the Merging Companies, established on 28 July 2011 a joint report that was made available to the shareholders of the Merging Companies (the Management Report). The Shareholders have expressly waive the requirement to have a report issued by an external auditor as prescribed by article 266 of the Companies Act.

The Management Report shall remain attached to the present deed after having been signed *ne varietur* by the notary and the appearing party to be filed with such deed with the registration authorities.

V. The Merger Proposal, the annual accounts and the annual reports of each of the Merging Companies for the last three financial years as well as the Management Report have been put at the disposal of the shareholders during a month prior to the extraordinary general meeting of the shareholder of each of the Merging Companies in accordance with article 267 of the Companies Act.

Having approved the agenda, the Meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to waive the convening notices.

*Second resolution*

The Meeting resolves to approve the Management Report.

*Third resolution*

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Act have been duly accomplished.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to approve the Merger Proposal published in the Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n°1861 of 13 August 2011.

The Meeting acknowledges that according to the Merger Proposal, the Sole Shareholder will be allotted 1,751 shares with a par value of EUR 1, issued in the course of an increase of the share capital of the Absorbing Company. The share exchange ratio will be 1 share of the Absorbing Company for 7.1362 shares of the Absorbed Company.

*Fifth resolution*

The Meeting acknowledges that the Merger takes place with effect as from the date hereof. For accounting purposes the operations of the Company Being Acquired shall be treated as being carried out on behalf of the Acquiring Company as from 31 May 2011.

*Sixth resolution*

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger decided today, the mandates of the members of the board of managers of the Company expire ipso jure.

The Meeting resolves to grant discharge (quitus) with effect as from today to the members of the board of managers of the Company.

*Acknowledgement*

Taking into account a similar resolution taken or to be taken by the extraordinary general meeting of the shareholders of the Absorbing Company Acquired on the date of this meeting, the Meeting acknowledges that the Merger takes place today and the Company is dissolved ipso jure and without winding up.

*Statement*

In accordance with article 271 (2) of the Companies Act the undersigned notary declares that he has verified and certifies the existence and the validity of (i) the legal acts and formalities required to be carried out by the Company and of (ii) the Merger Proposal .

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (€1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de la Société, Sophis Management GP (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro

B137591, ayant un capital social de 12.500 EUR. La Société a été constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, le 21 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1074 du 30 avril 2008.

#### A comparu

MIBS Holdings Limited, enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 00874912 et ayant son siège social au One Kingdom Street, Londres, W2 6BL, Royaume-Uni (l'Associé Unique),

Ici représentée par Lynn Elvinger, avocat, résident professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée par acte sous seing privé à Londres, le 13 septembre 2011.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera attachée au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentent la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Prise de connaissance du rapport du conseil de gérance de la Société prescrit par l'article 265 de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi);

(3) Prise de connaissance que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi ont bien été accomplies;

(4) Approbation du projet de fusion publié dans le Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1861 de 13 août 2011 (le Projet de Fusion);

(5) Prise de connaissance de la Fusion (telle que définie dans le Projet de Fusion);

(6) Prise de connaissance de l'expiration du mandat des membres du conseil de gérance de la Société et décharge (quitus) aux membres du conseil de gérance de la Société; et

(7) divers.

III. Dans leurs réunions respectives du 28 juillet 2011, le gérant commandité de Sophis Management (Luxembourg) II S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137476 (la Société Absorbante et collectivement avec la Société les Sociétés Fusionnantes) et le conseil de gérance de la Société ont décidé d'approuver le Projet de Fusion. Le Projet de Fusion a été publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n°1861 du 13 août 2011.

IV. En accord avec les termes de l'article 265 de la Loi, l'organe de gestion des Société Fusionnantes, a établi en date du 28 juillet 2011 un rapport conjoint qui est à la disposition des associés des Sociétés Fusionnantes (le Rapport de Gestion). Les associés ont expressément renoncer au besoin d'avoir un rapport émis par un commissaire comme demandé à l'article 266 de la Loi.

Le Rapport de Gestion restera annexe au présent acte après avoir été signé ne varietur par le notaire et la partie comparante pour être enregistré avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

V. Le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports annuels de chacune des Sociétés Fusionnantes pour au moins les trois dernières années ainsi que le Rapport de Gestion ont été mis à la disposition des associés pendant un mois avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes en accord avec les termes de l'article 267 de la Loi.

Ayant approuvé l'ordre du jour, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de renoncer aux convocations.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le Rapport de Gestion.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée prend acte que toutes les formalités décrites par l'article 267 de la Loi ont bien été accomplies.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1861 du 13 août 2011.

L'Assemblée prend acte que selon les termes du Projet de Fusion, l'Associé Unique se verra remettre 1.751 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR, émises lors d'une augmentation de capital de la Société Absorbante. Le ratio d'échange sera de 1 part sociale de la Société Absorbante pour 7.1362 parts sociales de la Société Absorbée.

118807

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que la Fusion prendra effet à la date du présent acte. Pour des besoins comptables, les opérations de la Société Fusionnée seront considérées comme étant effectuées pour le compte de la Société Fusionnante avec effet au 31 mai 2011.

*Sixième résolution*

L'Assemblée prend acte que, en résultat de la Fusion décidée ce jour, les mandats des membres du conseil de gérance de la Société expirent ipso jure.

L'Assemblée décide de donner décharge (quitus) avec effet à ce jour aux membres du conseil de gérance de la Société.

*Reconnaissance*

Prenant en compte une résolution similaire prise ou devant être prise par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante à la date de cette assemblée, l'Assemblée prend acte que la Fusion prend effet ce jour et la Société est dissoute ipso jure et sans liquidation.

*Déclaration*

En accord avec les termes de l'article 271 (2) de la Loi, le notaire instrumentaire certifie, après avoir vérifié, l'existence et la validité (i) des actes légaux et des formalité requises devant être effectuées par la Société et (ii) du Plan de Fusion

*Estimation des coûts*

Le montant des dépenses encouru pour le présent acte est estimé approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la Partie Comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la Partie Comparante, en cas de divergences entre les anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié est passé au Luxembourg, dans l'année et le jour figurant en haut.

Le document ayant été lu au mandataire de la Partie Comparante, le mandataire de la Partie Comparante signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Elvinger, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 septembre 2011. Relation: EAC /2011/12361. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139776/183.

(110161898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

---

**Continuous Improvement Job S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 161.508.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011120403/10.

(110138824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.633.

*Extrait des résolutions prises lors de  
l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 14 juin 2011*

- La cooptation de Monsieur Driss BENJELLOUN, né le 8 mai 1955 à Safi (Maroc), résidant Lot Guynemer, Villa 5, Rue 5, Hay Raha, Casablanca, Maroc, en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jaloul AYED démissionnaire, est ratifiée.

Certifié sincère et conforme  
POUR B.O.A. GROUP S.A.

Référence de publication: 2011120379/14.

(110138518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Briscom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 73.937.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Madame Carine BITTLER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Baptiste BERTHOMME, né le 28 novembre 1974, et son épouse Madame Emmanuelle DELOISON, née le 19 février 1969, demeurant ensemble à F-17590 Saint Clément des Baleines, 48, rue du Clocher,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la comparante agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme «BRISCOM S.A.», établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 73937, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 2000, publié au Mémorial C n° 293 du 19 avril 2000.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 juin 2011, publié au Mémorial C n° 1860 du 12 août 2011.

II. - Que le capital social de la société anonyme «BRISCOM S.A.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à DEUX CENT DOUZE MILLE SEPT CENT QUARANTE-HUIT EUROS ZÉRO QUATRE CENTS (€ 212.748,04), représenté par SEPT MILLE NEUF CENTS (7.900) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III. - Que les comparants en leur qualité d'actionnaires uniques déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «BRISCOM S.A.».

IV. - Que les comparants sont propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant d'actionnaires uniques, ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que les comparants déclarent que les dettes connues ont été payées et qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Bittler, L. Grethen.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 août 2011. Relation: EAC/2011/11466. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Esch-sur-Alzette, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120392/53.

(110138633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Blue Azur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.964.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de  
l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2011*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Le mandat de Monsieur Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et des sociétés FMS SERVICES S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et S.G.A. SERVICES S.A., 39 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'Administrateurs, est renouvelé pour une nouvelle période de six ans.

Le mandat de Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Commissaire de Comptes est renouvelé pour une nouvelle période de six ans.

*Pour la société*  
BLUE AZUR S.A.

Référence de publication: 2011120386/17.

(110138796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Cellotek Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.455.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
*Notaire*

Référence de publication: 2011120396/14.

(110138508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**ING (L) Dynamic, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 52.519.

**ING International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 47.586.

—  
BY THE BOARDS OF DIRECTORS OF ING (L) Dynamic AND ING International  
15th September 2011

THE BOARDS OF DIRECTORS OF:

ING (L) Dynamic, a société d'investissement à capital variable, organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 52519 ("ING (L) Dynamic"); and

ING International, a société d'investissement à capital variable, organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 47586 ("ING International")

ING (L) Dynamic together with ING International (the "Merging Companies").

WHEREAS:

ING Investment Management Luxembourg S.A., with its registered office at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, is acting as Central Administration for ING (L) Dynamic and ING International.

Brown Borthers Harriman (Luxembourg) S.C.A., with its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, is acting as Custodian Bank and Financial Services Provider for ING (L) Dynamic and ING International.

Ernst & Young is appointed as independent auditor of ING (L) Dynamic for the purposes of reviewing the exchange ratios and their fairness for the shareholders of ING (L) Dynamic and drawing up a written report on the proposed merger in accordance with Article 71 of the Law of 17th December 2010 on undertakings for collective investment (the "Law").

It had been decided, subject to certain conditions, to merge the sub-fund of ING (L) Dynamic (the "Sub-Fund") into ING International and that the Sub-Fund shall be absorbed by the host sub-fund of ING International as follows:

Details of the disappearing sub-fund of ING (L) Selected Strategies      Details of the absorbing sub-fund of ING International

Name SICAV	Name sub-fund	Name SICAV	Name sub-fund
ING (L) Dynamic	Mixed Pension Funds	ING International	Mixed Pension Funds

NOW, THEREFORE, declare the following:

#### 1. MERGER

The Sub-Fund shall be merged into the host sub-fund of ING International as described in the above recitals by way of a merger by absorption by the host sub-fund of ING International and without liquidation of the Sub-Fund of ING (L) Dynamic (hereinafter the "Merger") pursuant to (i) the provisions of Article 1 (20) a) of the Law.

Upon effectiveness of the Merger on 30 December 2011, all the assets and liabilities of the Sub-Fund of ING (L) Dynamic (as such assets and liabilities shall exist on the date on which the Merger shall become effective (the "Effective Date")) shall be transferred to the relevant host sub-fund of ING International by operation of law, the Sub-Fund shall cease to exist and the applicable host sub-fund of ING International shall issue shares to the (then-former) respective shareholders of the Sub-Fund of ING (L) Dynamic, in accordance with the Merger Terms & Conditions, as further outlined below:

Details of the absorbed sub-funds:			Details of the absorbed sub-funds:		
Name SICAV	Name sub-fund		Name SICAV	Name sub-fund	
ING (L) Dynamic	Mixed Pension Funds		ING International	Mixed Pension Funds	
Share Class	ISIN	Management Fee	Share Class	ISIN	Management Fee
Cap / EUR	LU0280255646	max 1.20%	I	LU0678865345	max 1.20%

#### 2. REASONS FOR MERGER

The reason for the Merger is the overall product streamlining policy of ING Investment Management and economic rationalization pertaining to its investment funds worldwide. The higher assets resulting from the Merger would (a) rationalize the products and generate economy of scale and (b) lower the costs borne by the respective shareholders; therefore a merger of the Sub-Fund of ING (L) Dynamic with the host sub-funds of ING International would benefit to the shareholders of the Sub-Fund of ING (L) Dynamic.

#### 3. CONSEQUENCES OF THE MERGER

From a legal perspective, the activities of the Sub-Fund shall be continued by the respective host sub-fund of ING International. Shareholders of the Sub-Fund shall become shareholders of the host sub-fund of ING International. Creditors of the Sub-Fund shall become creditors of the host sub-fund of ING International. Subject to the terms of such contractual arrangements, contractual arrangements concluded with ING (L) Dynamic or ING International shall remain unchanged. Following the effectiveness of the Merger by absorption of the Sub-Fund, the shares of the Sub-Fund will be cancelled and the applicable host sub-fund of ING International shall issue shares to the (then-former) shareholders of the Sub-Fund as indicated above.

From an economic perspective, the Boards of Directors of the Merging Companies expect that the increase in volume of ING International, the stream-lining of the product range as well as the economic rationalization will lead to (a) the rationalization of the products and generating economy of scale and (b) lower the costs borne by the shareholders of the Merging Companies.

From a social perspective, the Boards of Directors of the Merging Companies expect no changes.

Shareholders of the Sub-Fund are urged to consult their tax advisors regarding tax consequences of the Merger and of holding and disposing of the concerned shares.

#### 4. SHARE EXCHANGE RATIO

The share exchange ratio between the shares of the Sub-Fund of ING (L) Dynamic and the shares of the host sub-fund of ING International will be established on the basis of the net asset value per share of the concerned sub-fund based on valuation prices as of 30 December 2011.

The result of the Merger and the basis of the share exchange ratio between the shares of the Sub-Fund of ING (L) Dynamic and the shares of the host sub-fund of ING International as calculated using the net asset value per share of the concerned sub-fund based on valuation prices as of 30 December 2011 will be published as soon as possible following the Effective Date.

#### 5. SHAREHOLDER APPROVAL

An extraordinary general meeting of the shareholders of the Sub-Fund will be held on 16 November 2011 to resolve on the Merger. Should the necessary quorum requirements not be met, a second extraordinary general meeting of the shareholders of the Sub-Fund will be held on 28 December 2011 to finally resolve on the Merger.

IN WITNESS WHEREOF, ING (L) Dynamic and ING International have caused this explanatory memorandum to be executed as of the date first written above by their respective directors thereto duly authorized.

Référence de publication: 2011141150/755/84.

---

**Cagest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile).

R.C.S. Luxembourg B 25.177.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120409/10.

(110138780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**CEREP Investment Freeport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.156.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62477 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011120417/10.

(110138788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**CLARITY S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.622.

---

*Extrait des décisions prises par l'assemblée  
générale des actionnaires en date du 17 mars 2011*

La cooptation de Monsieur Peter Heinrich Leendert BLOM a été ratifiée. Il a été nommé comme administrateur en remplacement de Monsieur Rajiv DASH jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour CLARITY S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011120420/15.

(110138775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Davies Associates, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.721.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120441/10.

(110138817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**DK Participations, Société à responsabilité limitée,  
(anc. DK Art).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.950.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales du 5 avril 2011 que le capital social de la société est dorénavant réparti comme suit:

- M Groupe, Société à responsabilité limitée, établie à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au RCS Luxembourg B 110.691, détentrice de 84 parts sociales,

- Cobral, Société à responsabilité limitée, établie à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au RCS Luxembourg B 144.946, détentrice de 83 parts sociales,

- PI Finances, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée établie à F-71880 Chatenoy-le-Royal, 1, rue des Varennes, Zone Verte, immatriculée au RCS de Chalon sur Saône 509 590 261, détentrice de 83 parts sociales.

Munsbach, le 4 juillet 2011.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un gérant*

Référence de publication: 2011120445/21.

(110138524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Drake S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.683.

Il résulte d'une cession de parts sociales datant du 11 août 2011, entre

Madame Daniela TEOFILOVA, indépendante, née à Kostinbrod (Bulgarie), le 28 avril 1968, demeurant à L-2129 Howald, 13, rue Marie-Astrid, ci-après dénommé "le vendeur" d'une part, et,

Monsieur Thom FLIES, indépendant, né à Diekirch, le 5 décembre 1957, demeurant à L-2129 Howald, 13, rue Marie-Astrid, acquéreur d'autre part, dénommé ci-après "l'acquéreur".

Le vendeur a cédé toutes ses 49 parts sociales qu'il détenait dans la société DRAKE S.à r.l. à l'acquéreur.

Il en résulte que Monsieur Thom FLIES est devenu le seul propriétaire des 100 (cent) parts sociales de la société DRAKE S.à r.l. et qu'il en est désormais associé unique.

Luxembourg, le 25 août 2011.

*Pour extrait conforme*

*Martine SCHAEFFER*

*Notaire*

Référence de publication: 2011120449/19.

(110138765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

**Bluedrip Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 162.862.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

P4 Sub Continuing L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Raymond Thill, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

Permira IV Continuing L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Raymond Thill, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

P4 Co-Investment L.P., acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Raymond Thill, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Raymond Thill, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey.

The said powers of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Bluedrip Topco S.à.r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at sixty thousand Euro (EUR 60,000.-) represented by six million (6,000,000) shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6.** The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same

case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 10.** The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

**Art. 11.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 13.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and

special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

**Art. 14.** The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 15.** To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 16.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 17.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 18.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows:

- P4 Sub Continuing L.P.1: 1,715,086 shares
- Permira IV Continuing L.P.2: 4,104,932 shares
- P4 Co-Investment L.P.: 39,796 shares
- Permira Investments Limited: 140,186 shares

Total: 6,000,000 shares

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of sixty thousand Euro (EUR 60,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

### *General meeting of partners*

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:

- Séverine Michel, born on July 19, 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- Kees Jager, born on April 1, 1977 in Guernsey, Channel Islands, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.

- Cédric Pedoni, born on March 24, 1975 in Villerupt (France), with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le huitième jour d'août.

Par-devant, Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

P4 Sub Continuing L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes, dûment représenté par Raymond Thill, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

Permira IV Continuing L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes, dûment représenté par Raymond Thill, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

P4 Co-Investment L.P., agissant par son general partner Permira IV G.P. L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes, dûment représenté par Raymond Thill, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes, dûment représenté Raymond Thill, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.



Les procurations signées "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

### **A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Bluedrip Topco S.à.r.l.» (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

### **B. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à soixante mille Euros (EUR 60.000,-) représenté par six millions (6.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

**Art. 6.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

### C. Gérance

**Art. 10.** La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

**Art. 11.** Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

**Art. 12.** Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 13.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 14.** La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

#### **E. Exercice social - Bilan - Répartitions**

**Art. 17.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant:

- P4 Sub Continuing L.P.1: 1.715.086 parts sociales

- Permira IV Continuing L.P.2: 4.104.932 parts sociales
  - P4 Co-Investment L.P.: 39.796 parts sociales
  - Permira Investments Limited: 140.186 parts sociales
- Total: 6.000.000 de parts sociales

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de soixante mille Euros (EUR 60.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Assemblée générale des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
  - Kees Jager, né le 1 avril 1977 à Guernesey, îles Anglo-Normandes, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey.
  - Cédric Pedoni, né le 24 mars 1975 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 août 2011. LAC/2011/36180. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011116422/436.

(110134079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

---

**DS Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011120451/10.

(110138804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Eiffel Titrisation S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.286.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62415 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011120454/10.

(110138629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Exair S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Exair S.A.).**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 116.214.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011120462/11.

(110138821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Ferrum Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 108.559.

---

Il résulte d'un contrat de transfert de parts avec effet au 1<sup>er</sup> août 2011 que l'associé unique de la Société, Feri Institutional Advisors GmbH, a transféré la totalité des 125 parts qu'il détenait dans la Société à:

- Feri Finance AG für Finanzplanung und Research, une société anonyme, constituée et régie selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à l'adresse suivante: 8-10, Rathausplatz, Haus am Park, D-61348 Bad Homburg v.d.H., Allemagne et immatriculée auprès du commercial register of the lower court of Bad Homburg v.d.H. sous le numéro HRB 7473.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Feri Finance AG für Finanzplanung und Research . . . . . 125 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Ferrum Fund Management Company S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011120465/20.

(110138523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Ferrum Pension Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 122.594.

---

Il résulte d'un contrat de transfert de parts avec effet au 1<sup>er</sup> août 2011 que l'associé unique de la Société, Feri Institutional Advisors GmbH, a transféré la totalité des 125 parts qu'il détenait dans la Société à:

- Feri Finance AG für Finanzplanung und Research, une société anonyme, constituée et régie selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à l'adresse suivante: 8-10, Rathausplatz, Haus am Park, D-61348 Bad Homburg v.d.H., Allemagne et immatriculée auprès du commercial register of the lower court of Bad Homburg v.d.H. sous le numéro HRB 7473.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Feri Finance AG für Finanzplanung und Research . . . . . 125 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Ferrum Pension Management S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2011120466/20.

(110138531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Fortis Alpha Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.301.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de  
l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 5 août 2011*

En date du 5 août 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011, de Monsieur Hirsh Aronowitz en qualité d'Administrateur,
- de ratifier la cooptation de Madame Marlena Kaplan, en tant qu'administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011, en remplacement de Monsieur Hirsh Aronowitz, démissionnaire,
- de renouveler les mandats de Monsieur Marnix Arickx, de Monsieur William De Vijlder, de Monsieur John Trammel, de Monsieur James Wilmot-Smith et de Madame Marlena Kaplan en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Fortis Alpha Strategies*  
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011120479/20.

(110138745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Garmin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.686.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120480/10.

(110138812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**HDV International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.072.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de  
l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2011*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Le mandat de Monsieur Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et des sociétés FMS SERVICES S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et S.G.A. SERVICES S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'Administrateurs, est renouvelé pour une nouvelle période de six ans.

Le mandat de Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Commissaire de Comptes est renouvelé pour une nouvelle période de six ans.

*Pour la société*  
HDV INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011120501/17.

(110138795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Iberian Renewable Energies, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.544.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 30 juin 2011:*

- L'Assemblée Générale décide de renommer, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprise pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le réviseur d'entreprise est:

PRICEWATERHOUSECOOPERS SARL, ayant son siège social à Espace Ariane 400, route d'Esch, L – 1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120517/16.

(110138660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Englebert Initio Partners Association S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 130.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 162.853.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille onze, le treize juillet.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Athena Group (SPF) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 89 F rue Pafebruch, L-8309 Capellen et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B87.831 (L'«Associé Commanditaire»); et

2. Mme. Aline Englebert, née le 27 mai 1982 à Libramont-Chevigny (B), demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89F rue Pafebruch (L'«Associé Commandité»);

ici représentées par Me Laurence Jacques, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en vertu de procurations délivrées sous seing privé, respectivement le 12 juillet 2011 à Capellen et le 12 juillet 2011 à Luxembourg, lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'établir comme suit les statuts d'une société en commandite par actions constituée par les présentes:

**I. Nom - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé entre l'Associé Commandité et les Associés Commanditaires (l'Associé Commandité et les Associés Commanditaires ensemble sont désignés comme les «Associés») une société en commandite par actions sous la dénomination de «Englebert Initio Partners Association S.C.A.» (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Capellen, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution du Gérant. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant.

2.3. Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **Art. 3. Durée.**

3.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

3.2. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la dissolution, de la liquidation, de la gestion contrôlée, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas d'interdiction, incapacité, insolvabilité, dissolution, liquidation, gestion contrôlée, faillite ou de tout autre événement similaire affectant le Gérant, le Conseil de Surveillance de la Société pourra nommer un administrateur intérimaire.

3.4. L'administrateur intérimaire prendra les mesures d'urgence et celles de la gestion ordinaire de la Société. L'administrateur intérimaire devra, endéans les quinze jours de sa nomination, convoquer une assemblée générale des Associés, conformément aux procédures prévues dans les présents Statuts, dont l'ordre du jour portera sur la continuation ou la cessation de la Société et, en cas de décision de continuer les activités de la Société, sur la désignation d'un nouveau gérant qui devra également être associé commandité.

3.5. L'administrateur intérimaire sera responsable uniquement de l'exécution de son mandat.

### **Art. 4. Objet.**

4.1. L'objet de la Société est la prise de participation dans TRIFUND INVESTMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B151684 et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de cette participation.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations, bons et d'autres titres de créance et/ou de participation convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créance ou de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés faisant partie du même groupe et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement, ou se rapportent à son objet.

## **II. Capital social - Actions**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent trente mille euros (EUR 130.000,-) réparti en:

(i) cent mille (100.000) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées et détenues par les Associés Commanditaires dont la responsabilité est limitée à concurrence de leur contribution personnelle au capital de la Société; et

(ii) une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») sans désignation de valeur nominale, entièrement libérée et détenue par l'Associé Commandité qui, en sa qualité d'Associé Commandité, est solidairement et indéfiniment responsable des engagements contractés par la Société.

Les Actions Ordinaires, l'Action de Commandité et toutes autres actions qui pourraient être émises par la Société périodiquement en application de ces Statuts sont désignées les «Actions».

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

5.3. La Société est autorisée à procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites et conditions fixées par Loi. Pendant une période de cinq (5) ans commençant à la date de la publication de cette disposition statutaire au Mémorial C, la Société pourra procéder au rachat des Actions Propres (le «Rachat») dans les conditions suivantes:

(i) La Société ne peut acquérir plus de cent (100) pour cent des Actions Ordinaires;

(ii) Le Rachat ne peut porter que sur des Actions Ordinaires;

(iii) Le Gérant est seul autorisé à décider du Rachat par la Société des Actions;

(iv) Le Rachat des Actions peut être fait à titre gratuit ou à titre onéreux. En cas de Rachat à titre onéreux, le prix d'acquisition, par Action, devra être équivalent au minimum au pair comptable de l'Action et au maximum à la valeur de l'Action telle que fixée par la dernière assemblée générale annuelle;

(v) Le Rachat ne peut avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au montant indiqué à l'article 72-1, paragraphes (1) et (2) de la Loi;

(vi) Le Rachat ne peut porter que sur des Actions entièrement libérées.



Pendant toute la durée de la détention des Actions par la Société, (i) le droit de vote attaché aux Actions sera suspendu aussi longtemps que la Société sera propriétaire des Actions et (ii) si ces Actions sont comptabilisées à l'actif du bilan de la Société, il sera établi au passif une réserve indisponible d'un même montant.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les Actions sont émises et resteront sous la forme nominative. Les Actions sont enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi (le «Registre des Associés»).

6.2. Le Registre des Associés sera maintenu au siège social de la Société conformément à la Loi, il peut être consulté à tout moment par chaque Associé qui en fait la demande au Gérant.

6.3. Le Registre des Associés indiquera le nom de chaque propriétaire d'Actions, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre et le type d'Actions qu'il détient, le montant des versements effectués et ses coordonnées bancaires.

6.4. Au cas où un Associé ne fournit pas d'adresse, comme prévu précédemment, le Gérant peut décider que mention en soit faite au Registre des Associés et l'adresse de l'Associé sera réputée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite dans le Registre des Associés, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Associé. Un Associé pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au Registre des Associés par une déclaration écrite envoyée à la Société, à son siège social, ou à toute autre adresse fixée en temps opportun par la Société. Tant qu'aucune communication contraire n'aura été reçue par la Société, l'information contenue dans le Registre des Associés sera considérée comme exacte et à jour et il sera notamment possible d'utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des communications et informations et les références bancaires y inscrites pour l'accomplissement de tout paiement.

6.5. Le droit de propriété de l'Associé sur l'Action s'établit par l'inscription de son nom dans le Registre des Associés. Tout enregistrement au Registre des Associés devra être signé par le Gérant ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisée(s) à cet effet par le Gérant.

6.6. Chaque Action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des Actions existantes.

6.7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique à l'égard de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.8. Les héritiers, légataires, ayants droit ou créanciers d'un Associé, ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés ou l'inventaire des biens et valeurs de la Société ni en demander le partage ou la licitation, ni prendre des mesures conservatoires ou s'immiscer de quelque manière que ce soit dans son administration.

#### **Art. 7. Transfert d'Actions - Agrément.**

7.1. L'expression transfert d'actions est ici définie comme étant toute vente, cession, échange, mise en gage, dépôt, fiducie, donation, transfert pour cause de décès, de faillite, déconfiture, liquidation, sur exécution et tout autre moyen par le biais duquel la propriété de tout ou partie des Actions est transférée d'un Associé en nom à une autre personne (ci-après «Transfert»).

7.2. Tout Transfert d'Action est soumis au consentement préalable du Gérant.

7.3. Le Transfert d'Actions se fera par une déclaration de transfert écrite, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les mandataires valablement constitués à cet effet et en accord avec les dispositions relatives au transfert de créances telles que prévues à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. Tout document de transfert montrant le consentement du cédant et du cessionnaire d'une manière jugée satisfaisante par le Gérant pourra être exigé en tant que preuve du Transfert. Le Gérant peut refuser, à sa seule discrétion, d'inscrire dans le Registre des Associés un Transfert qui ne serait pas conforme aux dispositions des Statuts.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 8. Gestion de la Société.**

8.1. La Société est gérée par un Gérant qui doit être également un Associé Commandité. Le Gérant est Aline Englebert.

8.2. Le Gérant est nommé pour une durée illimitée. Le Gérant ne peut être révoqué que par une décision de l'assemblée générale des Associés prise aux majorités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 9. Pouvoirs du Gérant.**

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du Gérant qui a tous pouvoirs pour accomplir, effectuer et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, notamment tous actes de disposition ou d'administration pour le compte de la Société.

9.2. Le Gérant est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, agissant individuellement ou conjointement. Le Gérant peut désigner des conseillers en investissement et des directeurs, aussi bien que des agents de direction ou des agents administratifs en vue de l'assister dans certaines tâches liées à la gestion

de l'activité de la Société. Le Gérant peut contracter avec des personnes ou des sociétés pour obtenir leurs services, leur déléguer ses pouvoirs et déterminer leur rémunération qui sera prise en charge par la Société.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être conférés à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le Gérant.

#### **Art. 10. Représentation de la Société.**

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant ou par la (les) signature(s) individuelle ou conjointe(s) de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement conféré conformément aux articles 9.2. et 9.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

10.2. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou d'autres fondés de pouvoir de la Société a/ont un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent, collaborateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

10.3. Tout directeur ou collaborateur du Gérant agissant comme directeur, administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre autrement en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur tous sujets en lien avec un tel contrat ou une telle affaire.

10.4. Les actions judiciaires impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, sont menées au nom de la Société par le Gérant ou par toute personne déléguée à cette fin par le Gérant, conformément à l'article 10.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité.**

11.1. L'Associé Commandité-Gérant est indéfiniment et solidairement responsable des dettes de la Société qui ne peuvent pas être honorées par les actifs de la Société.

11.2. La responsabilité des Associés Commanditaires est limitée au montant de la contribution en capital versée par eux à la Société. L'Associé Commanditaire qui, même en vertu de procurations, prend la signature sociale ou qui accomplit des actes de gestion pour le compte de la Société, encourt, vis-à-vis des tiers, la même responsabilité que l'Associé Commandité. L'Associé Commanditaire est aussi solidairement tenu à l'égard des tiers, même des engagements auxquels il n'aurait pas participé, s'il a habituellement géré les affaires de la Société.

11.3. Le Gérant, ses administrateurs, directeurs, agents ou fondés de pouvoir ne seront pas responsables vis-à-vis de la Société pour tout acte ou toute omission de l'un d'eux, sauf si cet acte ou cette omission résulte de leur fraude, de leur faute grave ou intentionnelle ou de leur négligence, telle qu'elle sera déterminée par un tribunal compétent après épuisement de tous recours. La Société indemniserà et réparera tout dommage subi par le Gérant, ses administrateurs, directeurs, agents ou fondés de pouvoir, ensemble avec leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs à raison de tous recours, responsabilités, frais et dépenses, y compris les frais d'avocat, découlant de, ou liés à toute action ou omission du Gérant, ses administrateurs, directeurs, agents ou fondés de pouvoir en rapport avec la Société, sauf si cet acte ou cette omission résulte de leur fraude, de leur faute grave ou intentionnelle ou de leur négligence. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs dans le cadre des matières couvertes par cet arrangement. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits dans le chef de cette personne. La Société souscrira par ailleurs une assurance-responsabilité en faveur du Gérant, ses administrateurs, directeurs, agents ou fondés de pouvoir.

#### **Art. 12. Rémunération du Gérant.**

12.1. La Société indemniserà le Gérant des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procès ou procédure dans lesquelles il serait impliqué à raison de son mandat.

### **IV. Assemblée générales des associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.**

13.1. L'assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés de la Société.

13.2. Elle ne peut ordonner, adopter, exécuter ou ratifier des actes relatifs à des opérations de la Société sans l'accord de l'Associé Commandité.

13.3. Les décisions des Associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa part de capital. Chaque action donne droit à un vote.

#### **Art. 14. Assemblée générale annuelle.**

14.1. L'assemblée générale annuelle des Associés est celle qui délibère sur l'approbation des bilans comptables annuels et des comptes de résultats financiers de la Société, après avoir entendu les rapports du Gérant et du Conseil de Surveillance et se prononce sur la décharge du Gérant et du Conseil de Surveillance pour l'exercice social écoulé (l'«Assemblée Générale Annuelle»). L'Assemblée Générale Annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à

quatorze heures trente. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Grand-duché de Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.2. L'Assemblée Générale Annuelle de la Société délibère selon les modalités de quorum et de vote déterminées dans les présents Statuts.

#### **Art. 15. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

15.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées générales des Associés de la Société sauf stipulations contraires dans les présents Statuts.

15.2. L'assemblée générale des Associés est convoquée par le Gérant ou le Conseil de Surveillance au moins quinze (15) jours avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée générale. Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'Associés Commanditaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du Gérant. Un groupe d'Associés Commanditaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut aussi requérir le Gérant d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des Associés. La demande devra être envoyée au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins dix (10) jours avant la date de l'assemblée. Dans ce cas, le Gérant convoquera une nouvelle assemblée générale.

15.3. Les assemblées générales des Associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

15.4. Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Associés pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

15.5. L'assemblée générale des Associés est présidée par le Gérant qui désignera un secrétaire.

15.6. Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

15.7. Un Associé peut prendre part aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant un autre Associé comme mandataire par écrit, soit en original, soit par facsimilé ou courrier électronique.

15.8. Chaque Associé peut également participer à toute assemblée générale des Associés de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

15.9. Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote dûment complétés et signés doivent être envoyés par les Associés par courrier, facsimilé ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

15.10. Toute décision de l'assemblée générale des Associés ne peut être prise que d'accord avec le Gérant. Aucune assemblée générale des Associés ne sera valablement constituée sans la présence effective du Gérant ou de son représentant.

15.11. Sans préjudice des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, les décisions d'une assemblée générale ordinaire des Associés de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés et votants, quelle que soit la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

15.12. Une assemblée générale extraordinaire des Associés convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les décisions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

15.13. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Associés ne peuvent être augmentés que de l'accord unanime des Associés et obligataires de la Société.

### **V. Conseil de surveillance**

#### **Art. 16. Nomination - Convocation - Délibération.**

16.1. Les opérations de la Société et sa situation financière, en ce compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront soumises à la surveillance du Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières qu'il déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs de ce dernier.

16.2. Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des Associés pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

16.3. Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou le Gérant.

16.4. Une notification par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans l'avis de convocation. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance. Aucune convocation ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance.

16.5. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

16.6. Chaque membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

16.7. Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

16.8. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

16.9. Les décisions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres du Conseil de Surveillance.

16.10. Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sur un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

#### **Art. 17. Pouvoirs.**

17.1. Le Conseil de Surveillance contrôlera l'activité de la Société et sa situation financière, y compris en particulier ses livres et ses comptes. A cet effet, le Conseil de Surveillance disposera des pouvoirs d'un commissaire aux comptes, comme le prévoit la Loi. Il fera, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, un rapport sur la situation financière de la Société.

### **VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 18. Exercice social.**

18.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le trente et un décembre de l'année suivante.

18.2. Chaque année, à la fin de l'exercice, le Gérant dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur de l'actif et du passif de la Société.

#### **Art. 19. Affectation des bénéfices.**

19.1. L'excédant du bilan, déduction faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 5 des Statuts.

19.2. L'Assemblée Générale Annuelle de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels sur proposition du Gérant et pourra comprendre, notamment, la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserves et de provisions.

#### **Art. 20. Distributions.**

20.1. Toute distribution aux Associés est subordonnée à la fois (i) au remboursement préalable de toutes les obligations émises par la Société et au paiement préalable des intérêts dus et (ii) à l'accord préalable du Gérant.

20.2. Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par le Gérant conformément à la décision de l'Assemblée Générale Annuelle. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Gérant.

20.3. Le Gérant peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

20.4. Les paiements de ces dividendes aux Associés inscrits sur le Registre des Associés seront effectués à ces derniers aux adresses inscrites dans ledit Registre.

20.5. Toute distribution de dividende non réclamée dans les cinq (5) ans de sa déclaration sera perdue et reviendra à la catégorie d'Action concernée, ou à défaut de telle catégorie aux Actions. A défaut d'affectation possible à la catégorie d'Actions correspondante, ce dividende sera réparti également entre les autres catégories d'Actions. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés par la Société et conservés par elle à la disposition de son bénéficiaire.

## VII. Dissolution - Liquidation

### Art. 21. Liquidation de la Société.

21.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Associés de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

21.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Associé dans la Société.

## VIII. Disposition générales

22.1. Pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts, il sera fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Associés de temps à autre (le cas échéant).

22.2. Au cas où une disposition des Statuts serait nulle ou de nul effet, les autres dispositions des Statuts resteront néanmoins pleinement applicables. La disposition nulle est à remplacer par une disposition qui aurait des effets similaires et qui serait le plus proche de l'esprit et de l'effet de la disposition ainsi annulée.

### *Souscription et Paiement*

**1. Souscription.** Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par les parties comparantes, les parties comparantes ont entièrement souscrit et libéré les Actions comme suit:

Souscripteurs:	Nombre d'actions souscrites:
1.- Aline Englebert . . . . .	une (1) Action de Commandité
2.- Athena Group (SPF) S.A. . . . .	cent mille (100.000) Actions Ordinaires

**2. Libération.** La preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant comme suit:

### *Apport en Nature*

Cent dix neuf mille euros (EUR 119.000,-) ont été apportés par l'Associé Commanditaire par le biais d'un apport en nature correspondant à deux cent (200) actions nominatives de Trifund Investments S.A., une société de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 89 F rue Pafebruch, L-8309 Capellen et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B151684.

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la Loi un rapport d'évaluation a été établi par Alter Audit S.à r.l., sous la signature de M. Bruno Abbate, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, dans lequel les actifs et passifs apportés ont été décrits et évalués et dont la conclusion est la suivante:

"Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie".

Ce rapport après avoir été paraphé «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités d'enregistrement en même temps que l'acte.

### *Apport en numéraire*

La somme de onze mille euros (EUR 11.000,-) a été apportée par l'Associé Commanditaire et l'Associé Commandité par le biais d'un versement en numéraire sur un compte bancaire établi au nom de la Société ainsi que de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (1.800.- EUR).

### *Résolutions*

Et aussitôt les Associés ont pris les résolutions suivantes:

I. La nomination de Madame Aline Englebert, née le 27 mai 1982 à Libramont-Chevigny (B), demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89F rue Pafebruch, en tant que Gérant est approuvée.

II. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans:

1) Monsieur Perrichot Nicolas, né le 26/06/1985 à La Rochelle (F), demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89F rue Pafebruch;

2) Monsieur Van Haver Olivier, né le 05/09/1984 à Temse (B), demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 6 avenue Lloyd George;

3) Monsieur Tanguy Romain, né 08/09/1983 à Versailles (F), demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 125 avenue des Champs Elysées; et

4) La société Alter Audit, dont le siège social est établi au 69 rue de la Semois à L-2533 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B110675.

III. Le siège social de la Société est établi au 89F Rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jacques, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32298. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011116484/395.

(110133849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

### **Institutional Trust Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.987.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts avec effet au 1<sup>er</sup> août 2011 que l'associé unique de la Société, Feri Institutional Advisors GmbH, a transféré la totalité des 200 parts qu'il détenait dans la Société à:

- Feri Finance AG für Finanzplanung und Research, une société anonyme, constituée et régie selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à l'adresse suivante: 8-10, Rathausplatz, Haus am Park, D-61348 Bad Homburg v.d.H., Allemagne et immatriculée auprès du commercial register of the lower court of Bad Homburg v.d.H. sous le numéro HRB 7473.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Feri Finance AG für Finanzplanung und Research . . . . . 200 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2011.

Institutional Trust Management Company S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011120518/20.

(110138529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

### **IHC Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.184.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 13 juillet 2011*

1. M. Hugo FROMENT n'a pas été reconduit dans son mandat d'administrateur, venu à échéance.

2. Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IHC IMMOBILIEN A.G.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011120523/18.

(110138662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Immo PA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8016 Strassen, 23, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 159.971.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120525/10.

(110138826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Immosel S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3318 Bergem, 4, Um Furtwee.

R.C.S. Luxembourg E 4.250.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120526/10.

(110138827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**GB Aero Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.860.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of August.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GB Aero Intermediate Holding, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America,

here represented by Gianpiero SADDI, notarial clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "GB Aero Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers which may be composed of one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s) (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

### **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers



(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

## 8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, the Board may only validly deliberate and act if at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented provided that if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

## 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two(2) managers or if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

## Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

## Art. 10. Liability of the managers

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

#### **Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers

and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

### *Subscription and Payment*

GB Aero Intermediate Holding, Inc., represented as stated above, declares to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1500.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

*as class A managers:*

- Raynard Benvenuti, born on April 3, 1956 in New York, NY, USA, with professional address at Greenbriar Equity Group LLC, 555 Theodore Fremd Avenue, Suite A-201, Rye, New York 10580, United States of America; and

- Noah Roy, born on February 2, 1976 in Washington, D.C., USA, with professional address at Greenbriar Equity Group LLC, 555 Theodore Fremd Avenue, Suite A-201, Rye, New York 10580, United States of America.

*as class B managers:*

- Ivo Hemelraad, born on October 12, 1961, in Utrecht, the Netherlands, having his professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Virginia Strelen, born on May 30, 1977, in Bergisch Gladbach, Germany, having her professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Pieter Cornelis Jan Avis, born on December 30, 1981, in Heemstede, the Netherlands, having his professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the under-signed notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit août.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

GB Aero Intermediate Holding, Inc., une société constituée sous le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

représenté par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "GB Aero Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

### Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de 2 gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés et, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, toute décision ne sera valablement adoptée à moins qu'elle soit approuvée par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

### Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

GB Aero Intermediate Holding, Inc., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1500.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

#### *En tant que gérants de catégorie A:*

- Raynard Benvenuti, né le 3 avril 1956 à New York, NY, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est située à Greenbriar Equity Group LLC, 555 Theodore Fremd Avenue, Suite A-201, Rye, New York, NY 10580, Etats-Unis d'Amérique; et

- Noah Roy, né le 2 février 1976 à Washington, D.C., Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est située à Greenbriar Equity Group LLC, 555 Theodore Fremd Avenue, Suite A-201, Rye, New York, NY 10580, Etats-Unis d'Amérique.

#### *En tant que gérants de catégorie B:*

- Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, dont la résidence professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Virginia Strelen, née le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach, Allemagne, dont la résidence professionnelle est située au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Pieter Cornelis Jan Avis, né le 30 décembre 1981 à Heemstede, Pays-Bas, dont la résidence professionnelle est située au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 août 2011. LAC/2011/36449. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011116508/509.

(110134060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

---



**Kglynvest - Mundi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.347.025,00.**

Siège social: L-9870 Wintrange, 35A, A Staeves.

R.C.S. Luxembourg B 124.159.

—  
EXTRAIT

L'adresse du gérant de la Société, à savoir Madame Nathalie BOBANT, est désormais;  
- 4, rue Lejeune, B-6600 Bastogne, Belgique.

Luxembourg, le 25 août 2011.

*Pour KGLYNVEST - MUNDI S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011120543/14.

(110138515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Irino Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 142.257.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120537/10.

(110138818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**INOWA Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 142.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120530/10.

(110138816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Lux Ecoinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 130.499.

—  
*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2011*

Les actionnaires de la société LUX ECOINVEST S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

*Décision du conseil d'administration du 20 juin 2011*

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Max Galowich au poste de président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011120573/26.

(110138791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Lytech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.091.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 22 juillet 2011, que les modifications suivantes ont été adoptées:

- *Commissaire aux comptes:*

\* La société READ S.A.R.L., 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG (N° RCS B 45.083) a été nommée commissaire aux comptes avec effet immédiat en remplacement de la société MRM Consulting S.A.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme

LYTECH S.A.

Patrick Houbert

*Administrateur*

Référence de publication: 2011120579/18.

(110138766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Makena Capital Luxco B, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.814.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 juillet 2011*

1) Le nombre des gérants A est augmenté de 1 (une) à 3 (trois).

2) Madame Anne Bridget STORM, administrateur de sociétés, née à Colorado (Etats-Unis d'Amérique), le 17 août 1964, demeurant professionnellement à 2755 Sand Hill Road, Suite 200, Menlo Park, CA 94025, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée comme gérante du classe A pour une durée illimitée.

3) Monsieur Agustin ARAYA, administrateur de sociétés, né à Santiago (Chili), le 11 janvier 1974, demeurant professionnellement à 2755 Sand Hill Road, Suite 200, Menlo Park, CA 94025, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée illimitée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Makena Capital Luxco B*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011120581/19.

(110138669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Maximus Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 157.631.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2011120585/14.

(110138836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Massena & Associés, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 170.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.593.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue exceptionnellement le 25 octobre 2010*

- La démission de Monsieur Franck NOËL-VANDENBERGH de son mandat de Gérant de catégorie A de la Société et la démission de Monsieur Grégory GUISSARD de son mandat de Gérant de catégorie B de la Société sont acceptées, avec effet à compter de ce jour.

- Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, est nommée nouveau Gérant de catégorie B, en remplacement de Monsieur Franck NOËL-VANDENBERGH, et Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, est nommé nouveau Gérant de catégorie B, en remplacement de Monsieur Grégory GUISSARD.

- les catégories des Gérants de la Société sont modifiées, de telle sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants de catégorie A;*

- Madame Claude LUTZ, demeurant au 9, Allée des Cèllets, F-78110 Le Vesinet

- Monsieur Michel GENOLET, demeurant au 10, Chemin de la Brasière, CH-1251 Gy

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Stéphanie COLLEAUX, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

- Monsieur Salim BOUREKBA, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour MASSENA & ASSOCIES

Signatures

Référence de publication: 2011120590/28.

(110138801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**NextWeb Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 141.536.

—  
*Extrait du Rectificatif du dépôt n° L 1001 42340*

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 15 septembre 2010 que:

- Le siège de la société a été transféré de L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

- Ont été nommés aux fonctions de gérant de la société pour une durée indéterminée en remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A. et de Monsieur Chris JORGENSEN démissionnaires:

\* Madame Maggy KOHL-BIRGET résidant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, en tant que gérant de classe C;

\* Monsieur Elton FORREST, résidant à CH-1207 Genève, 61, rue des Eaux Vives, en tant que gérant de classe A.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2011120609/20.

(110138787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Naga Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.487.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de  
l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 mai 2011*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Le mandat de Monsieur Norbert SCHMITZ, adresse professionnelle au 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et des sociétés FMS SERVICES S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et S.G.A. SERVICES S.A., 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'Administrateurs, est renouvelé pour une nouvelle période de six ans.

Le mandat de Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Commissaire de Comptes est renouvelé pour une nouvelle période de six ans.

Pour la société

NAGA INVESTMENT S.A., SPF

Référence de publication: 2011120615/17.

(110138794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

---

**Vincourt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 162.870.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. HUNTERS HOLDINGS, société de droit de Jersey ayant son siège social au 9 Castle Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 2QP, représentée par Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 juin 2011,

2. Comte Henri du Chastel de la Howarderie, demeurant au 5 rue Des Emmanuel, B-7620 Brunehaut,

3. Madame Victoria Elena Lopez de Carrizosa y Patino, Comtesse Henri du Chastel de la Howarderie, demeurant au 5, rue Des Emmanuel, B-7620 Brunehaut, ici représentée par Monsieur le Comte Nicolas du Chastel de la Howarderie, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 19 juin 2011,

4. Comte Jacques du Chastel de la Howarderie, demeurant au 6, Redcliffe Mews, Londres SW10 9JU, Grande Bretagne, ici représenté par Monsieur le Comte Nicolas du Chastel de la Howarderie, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 15 juin 2011,

5. Comte Nicolas du Chastel de la Howarderie, prénommé, agissant en son nom personnel.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "VINCOURT S.A.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes et pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme "les sociétés apparentées"), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit est de vingt et un millions cent quatre vingt dix mille cent dix-neuf euros (EUR 21.190.119,-) divisé en trois mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (3.799) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinquante cinq millions sept cent soixante dix huit mille cent cinquante euros (EUR 55.778.150,-) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 27 juin 2016 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de mai à 14 heures 30.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Libération
1) Hunters Holdings, prénommée . . . . .	800	4.462.252
2) Comte Henri du Chastel de la Howarderie, prénommé . . . . .	360	2.008.013
3) Madame Victoria Elena de Carrizosa Y Patino, prénommée . . . . .	360	2.008.013
4) Comte Jacques du Chastel de la Howarderie, prénommé, . . . . .	1.140	6.358.709
5) Comte Nicolas du Chastel de la Howarderie, prénommé, . . . . .	1.139	6.353.132
Total . . . . .	3.799	21.190.119

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par l'apport à la société de trois mille sept cent quatre vingt dix neuf (3.799) actions de la société de droit belge IMMOWARD S.A. ayant son siège social au 21, Avenue de l'Uruguay, Bruxelles.

Ces actions ainsi apportées à la société sont évaluées à la somme de vingt et un millions cent quatre vingt dix mille cent dix neuf euros (EUR 21.190.119,-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 24 juin 2011 par le cabinet "RSM Audit Luxembourg", réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

*Conclusion:*

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser qu'au moment de la constitution du capital de Vincourt S.A., la valeur de l'apport (soit EUR 21.190.119) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de la société Vincourt S.A. émises en contrepartie, soit 3.799 actions sans désignation de valeur nominale."

Ce rapport restera annexé aux présentes.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ six mille cinq cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Comtesse Constance du Chastel de la Howarderie, demeurant au 14, Avenue du Chili, B-1000 Bruxelles.
- Comte Nicolas du Chastel de la Howarderie, administrateur de sociétés, demeurant au 15, Drève des Rhododendrons, B-1170 Bruxelles
- Monsieur Cliff Langford, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 46A, avenue John F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur le Comte Nicolas du Chastel de la Howarderie aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

"audit.lu", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. DELFOSSE, H. DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE, N. DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 juin 2011. Relation: EAC/2011/8327. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011117349/239.

(110134235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.